



## MAIRIE DE BOUY

### CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 19 février 2018

L'an deux mil dix huit, le **dix neuf février, à 20 h 30**, le Conseil Municipal de la Commune de Bouy, régulièrement convoqué le 12 février 2018 s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur **Thierry CHAPPAT**, Maire de la Commune.

Etaient présents : CHAPPAT Thierry, LEMPEREUR Francis, REICHART Sandrine, GUILLAUMET Vincent, DEDET Pascal, SAOUSSA Isabelle, RENAULT Emmanuel, GIRARD Dominique, GUENAT Audrey, FAILLIOT Raphaël, CHATELAIN Edouard, MAIZIERES Alain.

Absents excusés : MACHAT Hervé – GUILLAUMET Sébastien a donné pouvoir à CHAPPAT Thierry – BERTON Adelin a donné pouvoir à RENAULT Emmanuel.

Madame Dominique GIRARD été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

oooooooooooooooooooooooooooo

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire présente les deux gendarmes « référents de la brigade territoriale de contact. Les deux gendarmes sont missionnés dans cette brigade depuis le 1<sup>er</sup> janvier. Ils prennent attache avec les maires des communes, les associations, les enseignants etc.... Ils rendent compte des « infractions » commises en 2017 sur la commune, soit un cambriolage mais par contre signale beaucoup d'accidents sur le CD21. En ce qui concerne la commune, 17 interventions ont eu lieu pour la divagation d'animaux.

Puis est abordée la participation citoyenne, appel aux citoyens pour plus de vigilance avec des référents. La mission est de remonter les informations au maire ou à la brigade territoriale.

Un protocole tripartite sera mis en place et les élus peuvent déjà réfléchir pour trouver des référents.

#### Ouverture de la séance du Conseil Municipal

#### 1 – FINANCES

Amortissement d'une subvention : Monsieur le Maire explique que dans le cadre des travaux d'extension du réseau Chaussée du Moulin, il y a lieu d'amortir la participation de la commune d'un montant de 12 233.68 euros.

Le Conseil doit décider de la durée et du montant à amortir par année (cela peut être fait sur une seule année, à savoir 2018)

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité par 14 voix POUR décide d'amortir cette participation en une seule fois à compter de 2018 et d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2018.

Délibérations par anticipation au Budget Primitif de 2018 : Monsieur le Maire explique qu'afin de payer différentes factures avant le vote du budget primitif 2018, il y a lieu de délibérer afin de prendre en compte ces dépenses, à savoir :

+ UGAP – facture d'un montant de 429.34 euros (prévus au BP 2017 mais il y a eu des soucis dans la commande et dans la livraison ....) – compte 2184.

+ BOAMP – facture d'un montant de 864 euros – annonce marché public « aménagement de voirie – rue du Mont Oison et Chemin des Vignes – compte 2033.

+ DEMATIS – facture d'un montant de 588 euros – mise en ligne du marché public « aménagement de voirie – rue du Mont Oison et Chemin des Vignes – compte 2033.

+ LADYTRAVAUX – rejet trésor du paiement car en fait il faut payer la totalité au compte 2181 et prévoir les crédits au budget primitif de 2018.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité par 14 voix POUR accepte les délibérations à prendre comme indiquées ci-dessus ainsi que l'inscription au budget primitif de 2018.

#### 2- TRAVAUX

Travaux du Pont du Ruisseau : Monsieur le Maire rappelle que le conseil avait décidé de confier ces travaux à l'entreprise PERRIER pour un montant de 8431 euros HT (délibération 1/2018). Cependant lors de la réalisation de ces travaux, il s'est avéré nécessaire de prévoir des tranchées drainantes. Monsieur le Maire indique avoir signé le devis de travaux complémentaires pour un montant de 2500 euros HT. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris note de cette information.

Monsieur Alain MAIZIERES demande à quel tonnage est limitée cette route. Monsieur le Maire indique 8 tonnes.

Il est également prévu de contacter la SAUR afin de refixer la canalisation d'eau sur le tablier du pont, Monsieur le Maire s'en charge.

#### 3- MATERIEL

RICOH : Monsieur le Maire rappelle l'historique du dossier déjà abordé lors du conseil municipal du 18 décembre dernier. Après avoir communiqué les différentes solutions possibles, l'achat ou la location ou la conservation du copieur actuel, le conseil municipal décide à l'unanimité par 14 voix POUR l'achat de ce copieur RICOH pour la somme de 3240 euros TTC avec la négociation d'un vidéoprojecteur pour la reprise des deux copieurs (celui du secrétariat de mairie et l'ancien copieur de l'école).

- Achat copieur secrétariat de mairie et non location

#### **4- CHALONS AGGLO**

Groupement de commandes travaux entretien et d'adaptation de voirie : Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu ainsi que du modèle de délibération. Puis s'ensuit une discussion afin de savoir si la commune adhère ou pas à ce nouveau groupement.

Un accord de principe est donné mais Monsieur le Maire doit se renseigner afin d'avoir plus amples précisions. Il faudra ensuite déterminer les besoins de la commune. Après discussion, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir, par 14 voix POUR.

Dans le cadre de travaux d'entretien, Vincent GUILLAUMET demande s'il peut être remis de l'enrobé à froid devant le trou rue Bouillon. Monsieur le Maire indique que ce point sera pris en compte dans les travaux d'entretien voiries 2018.

Monsieur Francis LEMPEREUR rappelle la nécessité de la réfection du chemin entre le rond-point et le passage à niveau car les dalles du trottoirs se dégradent.

#### **5- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu d'un collectif nommé SYNAPSE concernant la pénurie à venir de médecins. Une discussion s'ensuit où il est question de la création d'une maison médicale mais de compétence « aggro ».

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une manifestation organisée le 1<sup>er</sup> décembre par l'association SHAEF. Il s'agit d'une marche pour commémorer la 101<sup>ème</sup> AIRBORNE.

Monsieur le Maire donne également des informations concernant la manifestation en juin « Miss Smalley 2018 », à savoir que l'Ambassade américaine à Paris enverra peut être un ambassadeur mais ne pourra pas participer financièrement. En ce qui concerne la publicité, le Département pourra aider pour tout ce qui est affiches, flyers etc ....

Travaux divers : les regards ont été remis en place suite à la campagne betteravière. Monsieur le Maire va envoyer un courrier à la sucrerie de Sillery pour demander une participation financière.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un changement de fréquences va avoir lieu pour la TNT fin mars et que l'information a été diffusée dans le mot du pays de février.

Monsieur le Maire verra également le SIEM afin de savoir où en est le dossier « fibre optique ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30

La secrétaire de séance : Dominique GIRARD.